



La qualité des données

Jean-Francois DECROOCQ - 11/03/2011

Sommaire

Introduction	2
Des sources de données multiples	2
I.0 Les données comptables	2
I.1 Les données d'activité et des modèles	2
I.2 Les autres données risques	3
La qualité des données	3
I.3 Un objectif de qualité	3
I.4 Des référentiels et des vérifications adaptées	3
Mettre en place une méthode qualité des données	4
Conclusion.....	4
Bibliographie.....	4

INTRODUCTION

Les nouvelles réglementations des banques Basle 2, et maintenant Basle 3, et des sociétés d'assurances pour Solvabilité 2 utilisent largement les données internes des entreprises. Des définitions précises ont été émises pour encadrer leur utilisation et les mesures qu'elles procurent. Les autorités soulignent l'importance des critères d'exhaustivité, de précision et de pertinence et la mise à disposition de ces données devient un enjeu majeur. En répondant aux différents tests ou en utilisant des données internes, la plupart des sociétés ont effectivement identifié leurs besoins. Des projets ou des actions ont été lancés pour produire certaines informations manquantes ou compléter des données existantes. La création d'infocentre de données réglementaires est souvent la solution adoptée pour y parvenir. Les intervenants ne s'y trompent pas, c'est un facteur qui entrainera des investissements importants. Malgré les efforts accomplis, de nombreuses sociétés possèdent encore des processus partiels de gestion des données, avec des outils bureautiques inappropriés ou des contrôles insuffisants et non systématiques. La qualité des données n'est plus une simple volonté de résultat mais une véritable démarche projet. Cet article se réfère principalement aux sociétés d'assurance.

DES SOURCES DE DONNÉES MULTIPLES

I.0 LES DONNÉES COMPTABLES

La première source d'information est souvent le système comptable. C'est naturellement un système dont la fiabilité permet de puiser des informations de bonne qualité. Toutefois, sa conception et sa nature de gestion des opérations comptables, notamment statutaires ne permettent pas de couvrir tous les besoins. Les bilans sous Solvabilité 2 sont à valoriser en valeur économique souvent différentes des valeurs comptables. Même si certaines sociétés se basent sur les normes IFRS plus proches de la valeur économique, pour de nombreux postes il convient d'ajuster ces valeurs. C'est vrai pour des éléments de l'actif avec la valorisation des portefeuilles ou des données du passif ou les éléments contractuels peuvent modifier sensiblement les valeurs. Pour les sociétés qui n'établissent que les bilans statutaires, cela peut être un véritable chantier à lancer car les différences peuvent être significatives sur de nombreux points. Une fois ces données ajustées, Solvabilité 2 ne se limite pas au bilan. Il convient aussi, entre autres, d'établir une vision prospective, des mesures de solvabilité et de garantir une correcte gestion des risques.

I.1 LES DONNÉES D'ACTIVITE ET DES MODELES

Sous ce paragraphe, on fait référence à des données utilisées pour établir

- la vision prospective
- des données complémentaires sur les contrats
- les informations pour les modèles internes

Le système comptable est en général insuffisant à fournir toutes les informations pour le calcul de la formule standard et il est nécessaire de la compléter par d'autres informations pour refléter correctement la situation de l'entreprise. Ceci est encore plus vrai pour la vision prospective. Enfin, les modèles internes exigent un modèle complet de données avec une gestion fine de l'information à toutes les étapes de traitement.

En plus des informations comptables, le traitement en valeur économique ou de la gestion des risques mettent à contribution de nombreux acteurs de l'entreprise :

- les gestionnaires de portefeuilles
- les gestionnaires de compte

- les gestionnaires des contrats
- fournisseurs externes de prix et d'informations économiques et de marché
- les prévisions d'activité des départements de l'entreprise.

Toutes ces données doivent être bien identifiées et présentées sous un format adapté à leur traitement et leur présentation notamment dans le cadre de l'ORSA.

I.2 LES AUTRES DONNÉES RISQUES

Si les deux paragraphes précédents se réfèrent aux données bien identifiées, il convient de rassembler toutes les informations sur la gestion des risques pour en montrer l'efficacité au sein de l'organisation et ainsi montrer que

- tous les risques quantifiables sont correctement modélisés
- les scénarios sont réalistes
- les risques sont gérés dans toute l'organisation

Le but de ces informations supplémentaires à collecter est de couvrir l'ORSA et surtout de mettre en place une gestion efficace des risques. Ainsi, une cartographie des risques et des inventaires des produits et des activités permettent de confirmer le périmètre de la modélisation. Les scénarios sont quant à eux à confronter à des situations historiques, réelles ou de marché pour en justifier la vraisemblance.

LA QUALITÉ DES DONNÉES

I.3 UN OBJECTIF DE QUALITÉ

Comment juger de la qualité des données ? Quelles méthodes mettre en place pour répondre aux exigences de Solvabilité 2 ou de Basle 3 ?

Il est évident qu'une approche projet est essentielle pour mettre en place les structures ad-hoc. A chaque étape, les données doivent être identifiées, qualifiées, vérifiées, cataloguées et archivées. Dans la suite de cet article on se propose de discuter quelques aspects de démarches à appliquer pour répondre à un environnement règlementaire.

En premier lieu, il convient de définir la signification de qualité de données que l'on veut mettre en place. Une donnée est de qualité si elles représentent correctement et à tout moment l'information que l'on souhaite illustrer. Elle suppose

- une définition correcte
- une fréquence
- des flux contrôlés et complets
- des moyens adaptés de gestion des données et d'archivages
- un reporting et suivi par les responsables pour s'assurer de la qualité

A terme cela doit aboutir à un processus de gestion des données fortement contrôlé avec une gouvernance adaptée en fonction du niveau de qualité attendu.

I.4 DES REFERENTIELS ET DES VERIFICATIONS ADAPTEES

La mise en place d'une politique de qualité de données doit être globale en fonction d'un planning et d'un budget. Cependant, il peut aussi s'avérer judicieux de procéder graduellement à l'amélioration des différentes étapes de production des données. Dans tous les cas, il serait conseillé de commencer par établir un inventaire des besoins de données et de leur définition. Une fois ce travail effectué, il devrait être suivi par une revue des bases existantes pour estimer la charge de possibles améliorations ou modifications. Plusieurs itérations sont souvent nécessaires pour améliorer les bases sources. Le référentiel ainsi établi devient une base pour la construction du modèle de données règlementaires. Même mené à minima, ces opérations ne seraient être efficaces sans la construction de plan de vérification

et de tests avec un certain formalisme. Ces analyses sont à effectuer à différents niveaux. Sur le plan quantitatif, le plan qualitatif et par des revues d'experts. Il serait bien improbable que cette approche simplifiée ne délivre quelques résultats sans un minimum de structuration. Un plan de tests appropriés permet des itérations et des échanges constructifs avec les différents intervenants. Il est évident que la gestion des données n'est pas un domaine dont il faut sous-estimer l'importance et le besoin d'investissements. La mise en place d'une méthode adaptée, outre l'amélioration de la gestion, est une opportunité pour l'entreprise d'améliorer son système d'information.

METTRE EN PLACE UNE METHODE QUALITE DES DONNEES

Pour arriver à bonne fin, l'entreprise doit mettre en place une véritable structure de gestion des données pour les besoins règlementaires. Plusieurs étapes sont à respecter. Tout d'abord identifier l'ensemble des données nécessaires. Ensuite, vérifier que la définition des données est homogène. Une fois cette étape préliminaire effectuée, un premier niveau de correction dans les bases de données de production ou d'alimentation est à effectuer pour s'assurer que les sources sont à niveau. A ce stade, un premier processus doit être mis en place pour suivre l'évolution de ces données dans les systèmes amont.

La deuxième étape est la construction d'extracteurs qui respectent les définitions, la fréquence de disponibilité et les formats des données. Une fois les extractions effectuées, un processus de vérification doit être mis en place pour s'assurer de l'intégrité des données et comme par exemple de la justesse des données historique. La mise en place de contrôles clés associés à des tests de non régression doivent permettre de disposer de données adéquates en entrée des calculs. Il faut conserver une trace de tous les tests et des modifications sur le flux de données. La même démarche doit ensuite être appliquée en entrée et en sortie des calculs. Cette méthode de qualité des données doit être accompagnée d'une véritable gestion et supervision des flux qui doit ensuite être présenté aux responsables avec les résultats.

CONCLUSION

Les entreprises des secteurs règlementés ne sont pas trompées comme le montre le lancement de nombreux projets d'infocentre, La gestion des données est un enjeu. C'est aussi un cout qui peut rapidement devenir majeur dans certaines structures de systèmes complexes ou dans des projets non structurés. Les nouvelles normes règlementaires dressent une image de toute l'entreprise et le flot d'information à gérer pour y répondre nécessite la mise en place d'une gestion méthodique. Il faut, sans être exhaustif, gérer les définitions, la disponibilité, la fréquence, les historiques, les formats multiples, les sources et documenter le tout. La qualité des données est bien un des enjeux majeurs des nouvelles normes. C'est aussi un outil interne de l'entreprise. La démarche peut se faire par étape dans un premier temps mais il parait difficile de répondre aux critères d'exhaustivité, de précision et de pertinence sans une démarche plus complète.

BIBLIOGRAPHIE

CEIOPS Advice for Level 2 Implementing Measures on Solvency II:

- *Supervisory Reporting & Public Disclosure Requirements*
- *System of Governance*